

À toutes les institutions éducatives
First Aid

Aarau, le 16 septembre 2021

COVID-19; Mise en œuvre des cours et durée de validité des certificats, 16 septembre 2021

Conformément au règlement COVID 19 le plus récent (COVID-19_Verordnung besondere Lage in der Fassung vom 08.09.2021), nous vous insérons les modifications suivantes:

1. Mise en œuvre de cours

1.1 Organiser des cours dans les locaux de l'institution éducative

À partir du lundi 13 septembre 2021, les événements intérieurs sont soumis à l'obligation de certification. Comme les sessions de formation continue sont traitées comme des événements, il faut un **certificat Covid valide**. La mesure est limitée au 24 janvier 2022

1.2 Effectuer des cours dans les locaux du client (client entreprise)

Le concept de protection du client (entreprise) s'applique.

1.3 Organiser des cours dans des salles de séminaire / hôtel

À partir du lundi 13 septembre 2021, les événements intérieurs sont soumis à l'obligation de certification. Comme les sessions de formation continue sont traitées comme des événements, il faut un **certificat Covid valide**. La mesure est limitée au 24 janvier 2022. (c'est-à-dire les mêmes règles que pour les hôtels et les restaurants). En tant qu'organisateur de cours et locataire des locaux, l'organisateur du cours est responsable du respect du règlement.

1.4 Groupe « constants »

L'exception de l'obligation de certificat covid pour les formations continues avec des groupes « constants » ne concerne pas les cours IAS First Aid. Ces cours ne sont pas des groupes constants.

2 Certificat

Il n'y a pas de renouvellement général des certificats, car une participation à un cours est en tout cas possible pour tous. La lettre de janvier 2021 reste valable.



S'il vous plaît respectez vos concepts de protection et suivez les mesures actuelles de la Confédération et des cantons. L'IAS recommande toujours une obligation de masque et le respect de la règle de la distance.

Veillez également suivre les recommandations et les informations des médecins cantonaux, du SRC/ERC et du SVEB.

Les organisations éducatives sont des interlocuteurs pour les clients finaux.

Meilleures salutations
Interassociation de sauvetage IVR-IAS

Pour de plus amples informations, voir:

SRC : <https://www.resuscitation.ch/>

SVEB : <https://alice.ch/fr/>